

Filière : AUTOMOBILE

Titres Carrossier Peintre

Tenue de travail obligatoire à l'atelier :

- 1 combinaison de travail ininflammable ou veste + pantalon
- 1 paire de chaussures de sécurité S1P
- 1 combinaison peinture antistatique jetable catégorie III
- 1 paire de gants EN 374 AJKLOPT « spécial solvant » (pour nettoyage des outils de peinture)
- 1 boîte de gants en Nitrile ou latex jetables EN 374 AJKLOPT
- 1 paire de Gant de manutention EN388 2122X
- 1 masque anti-poussière FFP2 par semaine de cours.
- 1 casque anti bruit SNR31 et lunettes de protection EN166 -170 FTKN
- 1 Masque peinture intégral type Moldex 9000 ou 3M 3000
- 1 paire de cartouches filtres interchangeables ABEKP3 pour masque ci-dessus
- 2 paires de gants anti coupure 4543F EN388
- Couteaux à Mastic
- Cale à Poncer

Possibilité de vous fournir chez le fournisseur ARC au 05 56 94 73 71
Situé au 197 CRS Marne 33800 Bordeaux



**Les tee-shirts, sweats et survêtements (jogging) sont interdits dans les ateliers.
Ils ne sont pas considérés comme tenue de travail.**

Important : Conformément aux textes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité du travail, l'apprenti ou stagiaire ne sera admis en atelier que s'il est en possession de sa tenue réglementaire. En cas de manquement à cette obligation, les sanctions prévues au règlement intérieur seront appliquées.

fournitures spécifiques

- 1 classeur A4 avec feuilles intercalaires
 - 1 Clé USB 4Go
 - 1 Calculatrice (interdiction de l'utilisation du téléphone portable sous peine de sanction)

Des fournitures supplémentaires et/ou spécifiques pourront vous être demandées lors des premiers cours.